



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**TAXE SUR LES CONVENTIONS D'ASSURANCES,  
CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES**

N° 2787-SD

Janvier 2024



Formulaire obligatoire  
(Articles 385 et 388  
de l'annexe III au Code  
général des impôts)

**DÉCLARATION RÉCAPITULATIVE RELATIVE AU MOIS DE .....ANNÉE 2024**

(en cas de liquidation provisoire de la taxe, mois de référence ..... année 2024)

**Attention appelée : les redevables de la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) ou des contributions assimilées, doivent obligatoirement, à compter du 1er février 2024, télédéclarer le formulaire n° 2787-SD et acquitter la taxe par téléversement.**

IDENTIFICATION DU REDEVABLE																								
DÉNOMINATION OU NOM ET PRÉNOMS					N° SIRET du principal établissement																			
ADRESSE DU PRINCIPAL ÉTABLISSEMENT																								
					Adresse du siège social (si elle est différente)																			
IDENTITÉ ET QUALITÉ DU REPRÉSENTANT																								
ADRESSE																								
MODALITÉS DE DÉCLARATIONS ET DE PAIEMENT (voir notice)																								
<b>Attention : ne portez pas de centimes d'euros</b>																								
La base imposable et le montant de l'impôt sont arrondis à l'euro le plus proche. Les bases et cotisations inférieures à 0,50 euro sont négligées et celles supérieures ou égales à 0,50 euro sont comptées pour 1.																								
PAIEMENT, DATE, SIGNATURE																								
Cochez la case de votre choix																								
<input type="checkbox"/> Télépaiement <input type="checkbox"/> Paiement par imputation																								
Date :					Cachet du Service					RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION														
					Signature :					Date :					PÉNALITÉS									
Tél :										Somme :					Taux %    9005									
										N° PEC										Taux %    9006				
															NumOpé									

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

<b>A - TAXE SUR LES CONVENTIONS D'ASSURANCES AFFECTÉE AUX DÉPARTEMENTS</b>				
<b>INCENDIE - Risques agricoles non exonérés</b>		<b>TOTAL BASE IMPOSABLE (arrondie)</b>	<b>TAUX</b>	<b>TOTAL TAXE DUE (arrondie)</b>
PRIME ÉMISE (au cours du mois de référence)	<b>A1</b>		7%	
ANNULATIONS OU REMBOURSEMENTS (au cours du mois de référence)	<b>AB</b>			
RÉGULARISATION en + (au titre du mois précédent)	<b>AC</b>			
RÉGULARISATION en - (au titre du mois précédent)	<b>AC</b>			
<b>TAXE DUE</b>			<b>A01</b>	
<b>EXCÉDENT À IMPUTER</b>				
<b>INCENDIE - Caisses départementales</b>				
PRIME ÉMISE (au cours du mois de référence)	<b>AD</b>		24%	
ANNULATIONS OU REMBOURSEMENTS (au cours du mois de référence)	<b>AE</b>			
RÉGULARISATION en + (au titre du mois précédent)	<b>AF</b>			
RÉGULARISATION en - (au titre du mois précédent)	<b>AF</b>			
<b>TAXE DUE</b>			<b>A02</b>	
<b>EXCÉDENT À IMPUTER</b>				
<b>INCENDIE - Tarif normal</b>				
PRIME ÉMISE (au cours du mois de référence)	<b>AG</b>		30%	
ANNULATIONS OU REMBOURSEMENTS (au cours du mois de référence)	<b>AH</b>			
RÉGULARISATION en + (au titre du mois précédent)	<b>AI</b>			
RÉGULARISATION en - (au titre du mois précédent)	<b>AI</b>			
<b>TAXE DUE</b>			<b>A03</b>	
<b>EXCÉDENT À IMPUTER</b>				
<b>ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES - INCENDIES</b>				
PRIME ÉMISE (au cours du mois de référence)	<b>AJ</b>		7%	
ANNULATIONS OU REMBOURSEMENTS (au cours du mois de référence)	<b>AK</b>			
RÉGULARISATION + (au titre du mois précédent)	<b>AL</b>			
RÉGULARISATION - (au titre du mois précédent)	<b>AL</b>			
<b>TAXE DUE</b>			<b>A04</b>	
<b>EXCÉDENT À IMPUTER</b>				
<b>PERTES</b>				
PRIME ÉMISE (au cours du mois de référence)	<b>AM</b>		7%	
ANNULATIONS OU REMBOURSEMENTS (au cours du mois de référence)	<b>AN</b>			
RÉGULARISATION + (au titre du mois précédent)	<b>AO</b>			
RÉGULARISATION - (au titre du mois précédent)	<b>AO</b>			
<b>TAXE DUE</b>			<b>A05</b>	
<b>EXCÉDENT À IMPUTER</b>				
<b>NAVIGATION</b>				
PRIME ÉMISE (au cours du mois de référence)	<b>AP</b>		19%	
ANNULATIONS OU REMBOURSEMENTS (au cours du mois de référence)	<b>AQ</b>			
RÉGULARISATION + (au titre du mois précédent)	<b>AR</b>			
RÉGULARISATION - (au titre du mois précédent)	<b>AR</b>			
<b>TAXE DUE</b>			<b>A06</b>	
<b>EXCÉDENT À IMPUTER</b>				

<b>PAIEMENT (B540)</b>
<b>IMPUTATION</b>

<b>PAIEMENT (B530)</b>
<b>IMPUTATION</b>

<b>PAIEMENT (B520)</b>
<b>IMPUTATION</b>

<b>PAIEMENT (B550)</b>
<b>IMPUTATION</b>

<b>PAIEMENT (B555)</b>
<b>IMPUTATION</b>

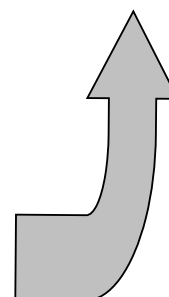
<b>PAIEMENT (B510)</b>
<b>IMPUTATION</b>

VÉHICULES TERRESTRES À MOTEUR – Risques de toute nature relatifs aux véhicules terrestres à moteur sauf obligation d'assurance de l'article L211-1 du code des assurances (responsabilité civile obligatoire)		TOTAL BASE IMPOSABLE (arrondie)	TAUX	TOTAL TAXE DUE (arrondie)
PRIME ÉMISE (au cours du mois de référence)	<b>AS</b>		18%	
ANNULATIONS OU REMBOURSEMENTS (au cours du mois de référence)	<b>AT</b>			
RÉGULARISATION + (au titre du mois précédent)	<b>AU</b>			
RÉGULARISATION - (au titre du mois précédent)	<b>AU</b>			
<b>TAXE DUE</b>			<b>A07</b>	
<b>EXCÉDENT À IMPUTER</b>				
<b>TOUTES AUTRES ASSURANCES</b>				
PRIME ÉMISE (au cours du mois de référence)	<b>AW</b>		9%	
ANNULATIONS OU REMBOURSEMENTS (au cours du mois de référence)	<b>AX</b>			
RÉGULARISATION + (au titre du mois précédent)	<b>AY</b>			
RÉGULARISATION - (au titre du mois précédent)	<b>AY</b>			
<b>TAXE DUE</b>			<b>A08</b>	
<b>EXCÉDENT À IMPUTER</b>				
TAXE DUE (TOTAL A01 à A08 : SOLDE POSITIF)			<b>A09</b>	
ou EXCÉDENT DE VERSEMENT (A01 à A08 : SOLDE NÉGATIF)			<b>A10</b>	
REPORT DE L'EXCÉDENT ANTÉRIEUR (ligne « EXCÉDENT À REPORTER » du cadre correspondant de la déclaration précédente)			<b>A11</b>	
MONTANT TOTAL DE L'EXCÉDENT DISPONIBLE (ligne A10 + A11)			<b>A12</b>	
MONTANT DE L'EXCÉDENT IMPUTÉ (à ne servir que si la ligne A09 est supérieure à 0) (ligne A12 dans la limite du montant de la ligne A09)			<b>A13</b>	
NET À PAYER (DIFFÉRENCE A09 – A13) (à reporter page 6 (TOTAL À PAYER))			<b>A14</b>	
ou EXCÉDENT À REPORTER le mois suivant (TOTAL A12 – A13)			<b>A15</b>	

<b>PAIEMENT (B597)</b>
<b>IMPUTATION</b>

<b>PAIEMENT (B600)</b>
<b>IMPUTATION</b>

A VENTILER CI-DESSUS en regard de chaque ligne A01 à A08 servie et positive



<b>B - TAXE SUR LES CONVENTIONS D'ASSURANCES – AUTRES AFFECTATAIRES</b>				
VÉHICULES TERRESTRES À MOTEUR – Obligation d'assurance en matière de véhicule terrestre à moteur de l'article L211-1 du code des assurances (assurance responsabilité civile) des véhicules terrestres à moteur utilitaires d'un PTAC supérieur à 3,5 tonnes et des camions, camionnettes et fourgonnettes des exploitations agricoles		TOTAL BASE IMPOSABLE (arrondie)	TAUX	TOTAL TAXE DUE (arrondie)
PRIME ÉMISE (au cours du mois de référence)	BA		15%	
ANNULATIONS OU REMBOURSEMENTS (au cours du mois de référence)	BB			
RÉGULARISATION + (au titre du mois précédent)	BC			
RÉGULARISATION - (au titre du mois précédent)	BC			
<b>TAXE DUE</b>				
<b>EXCÉDENT À IMPUTER</b>			<b>B01</b>	
TAXE DUE (TOTAL B01 : SOLDE POSITIF)			<b>B02</b>	
ou EXCÉDENT DE VERSEMENT (B01 : SOLDE NÉGATIF)			<b>B03</b>	
IMPUTATION DE L'EXCÉDENT (ligne « EXCÉDENT À REPORTER » du cadre correspondant de la déclaration précédente)			<b>B04</b>	
NET À PAYER (DIFFÉRENCE B02 – B04) à reporter page 6 (TOTAL À PAYER)			<b>B05</b>	
ou EXCÉDENT À REPORTER le mois suivant (TOTAL B03 + B04 ou B04 – B02)			<b>B06</b>	
VÉHICULES TERRESTRES À MOTEUR – Obligation d'assurance en matière de véhicule terrestre à moteur de l'article L211-1 du code des assurances (responsabilité civile obligatoire)		TOTAL BASE IMPOSABLE (arrondie)	TAUX	TOTAL TAXE DUE (arrondie)
PRIME ÉMISE (au cours du mois de référence)	BD		33%	
ANNULATIONS OU REMBOURSEMENTS (au cours du mois de référence)	BE			
RÉGULARISATION + (au titre du mois précédent)	BF			
RÉGULARISATION - (au titre du mois précédent)	BF			
<b>TAXE DUE</b>				
<b>EXCÉDENT À IMPUTER</b>			<b>B07</b>	
TAXE DUE (TOTAL B07 : SOLDE POSITIF)			<b>B08</b>	
ou EXCÉDENT DE VERSEMENT (B07 : SOLDE NÉGATIF)			<b>B09</b>	
IMPUTATION DE L'EXCÉDENT (ligne « EXCÉDENT À REPORTER » du cadre correspondant de la déclaration précédente)			<b>B10</b>	
NET À PAYER (DIFFÉRENCE B08 – B10) à reporter page 6 (TOTAL À PAYER)			<b>B11</b>	
ou EXCÉDENT À REPORTER le mois suivant (TOTAL B09 + B10 ou B10 – B08)			<b>B12</b>	
<b>C - TAXE SUR LES CONVENTIONS D'ASSURANCES – ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS SOUSCRITE EN GARANTIE DU REMBOURSEMENT D'UN PRÊT</b>				
<b>ASSURANCE EMPRUNTEUR - DÉCÈS</b>				
PRIME ÉMISE (au cours du mois de référence)	CA		9 %	
ANNULATIONS OU REMBOURSEMENTS (au cours du mois de référence)	CB			
RÉGULARISATION + (au titre du mois précédent)	CC			
RÉGULARISATION - (au titre du mois précédent)	CC			
<b>TAXE DUE</b>				
<b>EXCÉDENT À IMPUTER</b>			<b>C01</b>	
TAXE DUE (TOTAL C01 : SOLDE POSITIF)			<b>C02</b>	
ou EXCÉDENT DE VERSEMENT (C01 : SOLDE NÉGATIF)			<b>C03</b>	
IMPUTATION DE L'EXCÉDENT (ligne « EXCÉDENT À REPORTER » du cadre correspondant de la déclaration précédente)			<b>C04</b>	
NET À PAYER (DIFFÉRENCE C02 – C04) à reporter page 6 (TOTAL À PAYER)			<b>C05</b>	
ou EXCÉDENT À REPORTER le mois suivant (TOTAL C03 + C04 ou C04 – C02)			<b>C06</b>	

PAIEMENT (0491)

--

PAIEMENT (0492)

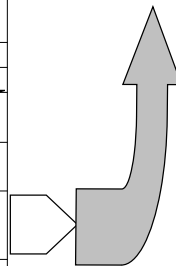
--

PAIEMENT (B580)

--

D - TAXE SUR LES CONVENTIONS D'ASSURANCES – PROTECTION JURIDIQUE				
PROTECTION JURIDIQUE				
PRIME ÉMISE (au cours du mois de référence)	DA		13,4 %	
ANNULATIONS OU REMBOURSEMENTS (au cours du mois de référence)	DB			
RÉGULARISATION + (au titre du mois précédent)	DC			
RÉGULARISATION - (au titre du mois précédent)	DC			
<b>TAXE DUE</b>				
<b>EXCÉDENT À IMPUTER</b>			D01	
TAXE DUE (TOTAL D01 : SOLDE POSITIF)			D02	
ou EXCÉDENT DE VERSEMENT (D01 : SOLDE NÉGATIF)			D03	
IMPUTATION DE L'EXCÉDENT (ligne « EXCÉDENT À REPORTER » du cadre correspondant de la déclaration précédente)			D04	
NET À PAYER (DIFFÉRENCE D02 – D04) à reporter page 6 (TOTAL À PAYER)			D05	
ou EXCÉDENT À REPORTER le mois suivant (TOTAL D03 + D04 ou D04 – D02)			D06	

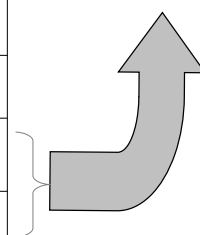
<b>PAIEMENT (B800)</b>



#### E - CONTRIBUTIONS ADDITIONNELLES AU FONDS NATIONAL DE GESTION DES RISQUES EN AGRICULTURE

CONTRIBUTIONS ADDITIONNELLES - dommages aux bâtiments et au cheptel mort - Véhicules utilitaires		TOTAL BASE IMPOSABLE (arrondie)	TAUX	TOTAL TAXE DUE (arrondie)
PRIME ÉMISE (au cours du mois de référence)	EA		11 %	
ANNULATIONS OU REMBOURSEMENTS (au cours du mois de référence)	EB			
RÉGULARISATION + (au titre du mois précédent)	EC			
RÉGULARISATION - (au titre du mois précédent)	EC			
<b>CONTRIBUTIONS ADDITIONNELLES - Exploitations conchylicoles</b>			100 %	
Circonscription entre Dunkerque et Saint-Nazaire	EE			
Autres circonscriptions	EF			
PRIME ÉMISE (au cours du mois de référence)	ED			
ANNULATIONS OU REMBOURSEMENTS (au cours du mois de référence)	EG			
RÉGULARISATION + (au titre du mois précédent)	EH			
RÉGULARISATION - (au titre du mois précédent)	EH			
<b>TAXE DUE</b>				
<b>EXCÉDENT À IMPUTER</b>			E01	
TAXE DUE (TOTAL E01: SOLDE POSITIF)			E02	
ou EXCÉDENT DE VERSEMENT (TOTAL E01 : SOLDE NÉGATIF)			E03	
REPORT DE L'EXCÉDENT ANTÉRIEUR (ligne « EXCÉDENT À REPORTER » du cadre correspondant de la déclaration précédente)			E04	
MONTANT TOTAL DE L'EXCÉDENT DISPONIBLE (ligne E03 + E04)			E05	
MONTANT DE L'EXCÉDENT IMPUTÉ (à ne servir que si la ligne E02 est supérieure à 0) (ligne E05 dans la limite du montant de la ligne E02)			E06	
NET À PAYER (DIFFÉRENCE E02 – E06) à reporter page 6 (TOTAL À PAYER)			E07	
ou EXCÉDENT À REPORTER le mois suivant (TOTAL E05 – E06)			E08	

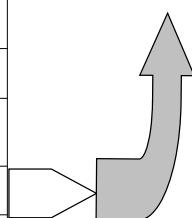
<b>PAIEMENT (1490)</b>
<b>IMPUTATION</b>



#### F - PRÉLÈVEMENT POUR LE FONDS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS

PRODUIT DES PRIMES ADDITIONNELLES		TOTAL BASE IMPOSABLE (arrondie)	TAUX	TOTAL TAXE DUE (arrondie)
ANNULATIONS OU REMBOURSEMENTS (au cours du mois de référence)	FA		12%	
RÉGULARISATION + (au titre du mois précédent)	FB			
RÉGULARISATION - (au titre du mois précédent)	FC			
<b>TAXE DUE</b>				
<b>EXCÉDENT À IMPUTER</b>			F01	
TAXE DUE (TOTAL F01: SOLDE POSITIF)			F02	
ou EXCÉDENT DE VERSEMENT (TOTAL F01 : SOLDE NÉGATIF)			F03	
IMPUTATION DE L'EXCÉDENT (ligne "EXCÉDENT À REPORTER" du cadre correspondant de la déclaration précédente)			F04	
NET À PAYER (DIFFÉRENCE F02 – F04) à reporter page 6 (TOTAL À PAYER)			F05	
ou EXCÉDENT À REPORTER le mois suivant (TOTAL F03 + F04 ou F04 – F02)			F06	

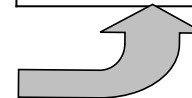
<b>PAIEMENT (B590)</b>



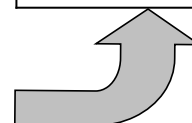
**G - PRÉLÈVEMENTS SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE-VIE OU SUR LES SOMMES REVERSÉES AU TITRE DE COMPTES BANCAIRES INACTIFS ET DE CONTRATS D'ASSURANCE-VIE EN DÉSHÉRENCE**

		TOTAL BASE IMPOSABLE (arrondie)	TAUX	TOTAL TAXE DUE (arrondie)
<b>Assureurs</b>				
MONTANT DES SOMMES SOUMISES AU PRÉLÈVEMENT (APRÈS ABATTEMENT)	GA		20 %	
MONTANT DES SOMMES SOUMISES AU PRÉLÈVEMENT (APRÈS ABATTEMENT)	GB		31,25 %	
<b>TAXE DUE</b>			<b>G01</b>	
<b>Caisse des dépôts et consignation</b>				
MONTANT DES SOMMES SOUMISES AU PRÉLÈVEMENT (APRÈS ABATTEMENT)	GC		20 %	
MONTANT DES SOMMES SOUMISES AU PRÉLÈVEMENT (APRÈS ABATTEMENT)	GD		31,25 %	
<b>TAXE DUE</b>			<b>G02</b>	

<b>PAIEMENT (B560)</b>



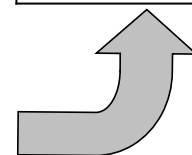
<b>PAIEMENT (B571)</b>



**H - COTISATION FORFAITAIRE SUR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ**

		MONTANT DE LA COTISATION DUE	NOMBRE DE PROFESSIONNELS CONCERNÉS	TOTAL COTISATION DUE (arrondie)
COTISATION DUE PAR LES MÉDECINS EXERÇANT LES SPÉCIALITÉS MENTIONNÉES À L'ARTICLE d 4135-2 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE	HA	25 €		
COTISATION DUE PAR LES AUTRES MÉDECINS ET CHIRURGIENS DENTISTES	HB	20 €		
COTISATION DUE PAR LES AUTRES PROFESSIONNELS DE SANTÉ	HC	15 €		
<b>TAXE DUE</b>			<b>H01</b>	

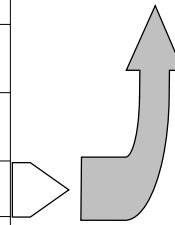
<b>PAIEMENT (0454)</b>



**I - CONTRIBUTIONS AU FONDS DE GARANTIE DES VICTIMES DES ACTES DE TERRORISME ET D'AUTRES INFRACTIONS (Dommages automobiles, biens des particuliers ou des professionnels ou biens agricoles)**

		NOMBRE DE CONTRATS SOUSCRITS	Forfait par contrat	TOTAL TAXE DUE (arrondie)
PRIME ÉMISE (au cours du mois de référence)	<b>IA</b>		5,90 € / 6,50 € *	
ANNULATIONS OU REMBOURSEMENTS (au cours du mois de référence)	<b>IB</b>			
RÉGULARISATION + (au titre des mois précédents)	<b>IC</b>			
RÉGULARISATION - (au titre des mois précédents)	<b>IC</b>			
	<b>TAXE DUE</b>		<b>I01</b>	
	<b>EXCÉDENT A IMPUTER</b>		<b>I01</b>	
TAXE DUE (TOTAL I01 : SOLDE POSITIF)			<b>I02</b>	
ou EXCÉDENT DE VERSEMENT (I01 : SOLDE NÉGATIF)			<b>I03</b>	
IMPUTATION DE L'EXCÉDENT (ligne « EXCÉDENT À REPORTER » du cadre correspondant de la déclaration précédente)			<b>I04</b>	
NET À PAYER (DIFFÉRENCE I02 – I04)			<b>I05</b>	
ou EXCÉDENT À REPORTER le mois suivant (TOTAL I03 +I04 ou I04 – I02)			<b>I06</b>	

PAIEMENT (0498)



**ATTENTION :** pour la détermination du total à payer, vous devez ajouter uniquement les montants positifs déterminés lignes A14 à I05. En aucun cas, vous ne devez prendre en compte les montants négatifs qui apparaissent lignes A15 à I06 : ceux-ci ne peuvent faire l'objet que d'un report sur la déclaration du mois suivant. Il ne peut, en effet, y avoir de compensation entre des taxes et des contributions de nature différente et destinées à des attributaires différents; par conséquent, le montant total à payer ne peut jamais être négatif.

<b>TOTAL À PAYER (lignes A14 à I05)</b>	
* Le montant de la contribution affectée au FGTI est relevé de 5,90 € à 6,50 € par contrat à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2024 (échéance du mois d'août).	